

Nous souhaitons enfin que dans toutes les familles l'on conserve toujours un exemplaire du Petit et du Grand Catéchismes : afin de faire répéter aux petits enfants, de faire repasser aux grands et de leur expliquer, de temps en temps, les vérités importantes qui nous y sont enseignées,—vérités qu'il importe tant d'avoir toujours présentes à la mémoire;—et aussi afin d'avoir en main les excellentes prières du matin et du soir, qui se trouvent dans le grand catéchisme, surtout celles du soir, que nous désirons bien vivement que l'on prenne la sainte habitude de faire tous les jours en famille : comme nous voulons que messieurs les Curés maintiennent l'usage, depuis longtemps établi, de les faire dans leur eglise, aux instructions qu'ils donnent, la semaine, dans le carême.

Sera le présent mandement (\*) lu au prône, dans toutes les eglises où se fera l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés, le premier dimanche après sa réception ; et, tous les ans, au prône des messes paroissiales, le second dimanche après pâque, au lieu et place du mandement de Monseigneur B. C. Panet, qui se trouve à la tête du grand catéchisme.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contresceing de notre secrétaire, le dix d'avril mil huit cent cinquante-trois.

✠ P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptic.

Secrétaire.

Certifié,

*Edmond Langevin, Ptic.*  
— — —  
Secrétaire.

(\*) Dans la lecture que l'on fera tous les ans de ce mandement, on passera ce qui est renfermé dans la parenthèse.